

M E S S E S	Sam 17/08 19h	BOUCHAMPS-LES-CRAON	ADORATION à 19h 19/08 LA SELLE 26/08 CHERANCE 2/09 LIVRE L : 9 à 12 h : CRAON
	Sam 24/08 19h	POMMERIEUX	
	Sam 31/08 19h	BALLOTS	
	Dim 18 & 25/08 & 1/09 10h30	CRAON	

Ils sont devenus enfants de Dieu par le baptême

Craon, le 28 juillet Robin CHAINEAU ;
Le 4 août, Caissy HOUDMON ;
Le 15 Emma JARRY ; Helie DUERTRE ;
Chérancé, le 27 juillet Elina MEIGNAN ; Nolann BOIVIN ;



Ils se sont unis devant Dieu

Craon, le 27 juillet Mathilde ROBERT & Christophe LANNE ;
le 3 août, Cathy DESLANDES & Christophe BOUE ;
St Quentin, le 10 Myriam TABOUREL & François BOULAY ;
Anne-Charlotte LAURENT & Baptiste MONNIER



Ils ont rejoint la Maison du Père

Craon, le 2 août,	Mme Marie-Louise FOLLIARD	78 ans
	M. André JALBY	
Le 6	Mme Marie-Jo METIVIER	87 ans
Le 9	M. Joseph CHRETIEN	76 ans
Le 17	Kim LECOMTE-GAILLARD	7 ans
Pommerieux, le 27 juillet,	Mme Marie COMMERE	81 ans
Ballots, le 29	M. Henri CORMIER	92 ans
Le 5 août	M. Alain BEGUIN	67 ans
Bouchamps, le 13	Mme Berthe SUREAU	93 ans
Chérancé, le 17	Mme Suzanne BOISSEAU	91 ans



Guides
de
sépultures

Du 16/08 au 24/08	Père THOMAS
☎ 02 43 06 10 54	☎ 07 83 31 27 48
Du 26/08 au 31/08	Jean-Marc FONTAINE
☎ 02 43 06 37 59	☎ 06 34 43 12 60
Du 2/09 au 6/09	Jean-Pierre GAUME
☎ 02 43 06 86 67	☎ 06 09 79 91 81

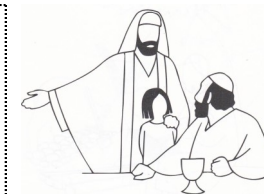
Diocèse de Laval
Paroisse Saint Clément du Craonnais
Athée - Ballots - Bouchamps
Chérancé - Craon - Denazé
La Selle-Craonnaise
Livré - Mée - Niaffles
Pommerieux - St Quentin

N° 431
18 août
1 sept
2019
Année C

9, rue des Frairies CRAON ☎ 02 43 06 10 54
paroissestclementducraonnais.jimdo.com



Efforcez-vous d'entrer par la porte étroite, car je vous le déclare, beaucoup chercheront à entrer et n'y parviendront pas. Luc 13, 24



Je suis venu apporter un feu sur la terre.
Luc 12, 49



Cède-lui ta place.
Luc 14, 9

20° Temps 21° Ordinaire 22°

Modification de la loi bioéthique, ce qu'il faut savoir aussi.

La loi de bioéthique présentée le 24 juillet au Conseil des Ministres sera débattue au Parlement à la rentrée.

La Fondation Jérôme Lejeune, par l'expertise de sa juriste Mariette Guerrien, nous amène à réfléchir sur des points de vigilance que l'extension de la PMA à toutes les femmes passe un peu sous silence.

Par exemple, le texte « traduit la volonté du gouvernement de soutenir une recherche libre et responsable, au service de la santé humaine, en levant certains verrous juridiques et en supprimant des contraintes infondées, en particulier pour la recherche sur les cellules souches. »

En effet, la différenciation de la cellule souche embryonnaire et de l'embryon permet de qualifier juridiquement et de manière exclusive chaque recherche. Ainsi, la cellule souche embryonnaire ne sera plus considérée comme une partie d'embryon, puisque le cadre juridique qui permettra la recherche sera celui de la cellule et non celle de l'embryon. Mais, pour extraire une cellule souche embryonnaire, on détruit à priori l'embryon...

La loi prévoit que la recherche sur ces cellules ne feront plus l'objet d'une autorisation préalable mais d'une simple déclaration.

C'est plus simple, c'est un peu comme la différence entre un permis de construire et une déclaration de travaux, sauf que l'éthique est assez différente. Le souci administratif sautant, on pourrait s'attendre à des travaux à grande échelle.

Un autre article de cette loi prévoit que « la modification d'un embryon humain par adjonction de cellules provenant d'autres espèces est interdite, » on pourrait se dire OUF !!! et bien NON.

Le code de la santé publique actuel prévoit que « la création d'embryons transgéniques ou chimériques est interdite. » La loi modifie donc profondément cette notion puisque la seule interdiction est l'apport de cellules animales à un embryon humain. Des expérimentations pourront donc légalement se tenir. La technique du ciseau génétique qui consiste à modifier l'ADN par l'utilisation d'un ADN modèle, pour faire simple. La conséquence est évidente : des bébés génétiquement modifiés.

Evidemment, la procréation médicalement assistée, quelle qu'elle soit, implique un suivi médical important, donc l'alourdissement des diagnostics prénataux. Ils seront élargis à « la prise en charge in utero chez le fœtus ou l'embryon d'une affection d'une particulière gravité. »

« La femme enceinte est également informée que certains examens de biologie médicale à visée diagnostique mentionnés peuvent révéler des caractéristiques génétiques fœtales sans relation certaine avec l'indication initiale de l'examen et que, dans ce cas, des investigations supplémentaires, notamment des examens des caractéristiques génétiques de chaque parent, peuvent être réalisées dans les conditions du dispositif prévu. »

« Comment comprendre ces nouvelles dispositions si ce n'est comme une caution du décryptage génomique du fœtus et la "traque" de ses caractéristiques génétiques ? » s'interroge la juriste de la fondation Jérôme Lejeune.

Que dit l'Eglise ? Elle appelle les catholiques à se manifester. Si une journée de mobilisation est prévue le 6 octobre prochain, d'aucuns peuvent être fatigués et avoir le sentiment que les mobilisations contre le mariage pour tous n'ont servi à rien.

Les évêques rappellent que les catholiques sont des français comme les autres qui ont le droit de se faire entendre auprès de leurs représentants au parlement.

Avec Marie que nous venons de fêter
et qui nous rassemblera de nouveau le 8 septembre,
prions pour que les enfants restent ceux que Dieu nous donne.

Clotilde Sorel
(source : Aleteia)

Confirmation

Aux parents ayant des enfants entrant en classe de 3e ou nés en 2005.

Il y a plusieurs années, vous avez fait baptiser votre enfant, aujourd'hui, une autre étape toute aussi importante lui est proposée : il s'agit de la Confirmation.

Il est encore temps de s'inscrire en prenant les feuilles au presbytère.

**La mise en route vers la confirmation aura lieu :
dimanche 8 septembre à ND de la Crue à La Selle Craonnaise
de 8h15 à 16h30.**

Rendez-vous à 8h15 à l'église de La Selle Craonnaise.

Père David.

Il a fallu du temps.

*Le plissement des monts, La cendre des volcans, Le ruisseau du rallon,
Les flots de l'océan... Il a fallu du temps, Pour façonner la terre.*

*La houle de la mer, Le retour de l'été, Le souffle du désert,
Et les feux du berger... Il a fallu du temps, Pour réchauffer la terre.*

*Le chant des oisillons, Les mains des paysans, La fête des moissons,
Et les jeux de l'enfant... Il a fallu du temps, Pour animer la terre.*

*La route et les sentiers, L'antenne sur les toits, Les envois du courrier,
L'harmonie de nos voix... Il a fallu du temps, Pour relier la terre.*

Mgr Marcel Perrier.